



COMMUNIQUE

Protection des sources des journalistes

Peau de chagrin

Manuel Valls persiste et signe. Il s'était déjà opposé à la loi sur la protection des sources des journalistes, destinée à l'origine à « renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias » ; aujourd'hui, en pleine période estivale, il récidive.

Le gouvernement a déposé au dernier moment un amendement au projet de loi sur l'indépendance des médias limitant tellement cette protection des sources que des magistrats aux ordres auront toute latitude pour mettre les journalistes en examen. Ce projet de loi a été adopté lundi par l'Assemblée nationale

L'exposé des motifs de cette décision gouvernementale est dérisoire puisqu'il invoque « le contexte actuel ». Depuis quand une loi ne doit-elle tenir compte que du contexte et non s'inscrire dans la durée ?

Une fois encore, François Hollande ne respecte pas ses engagements, puisqu'une telle loi de protection des sources figurait dans son programme de 2012 (51^e proposition). Au contraire le gouvernement fait de l'encadrement de l'information la condition nécessaire à la poursuite de sa politique antisociale, autoritaire et de régression des libertés, en premier lieu la liberté syndicale. Il renforce l'appareil législatif pour faire taire toute parole opposée au néolibéralisme.

Le SNJ-CGT appelle la profession à s'opposer lors du nouvel examen de cette proposition de loi inique au Sénat en septembre prochain à ce mauvais coup porté à la profession qui a pour mission d'informer complètement les citoyens.

Montreuil, le 19 juillet 2016